

Numéros des résolutions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
39/72	Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain			
	A. Sanctions globales contre le régime d'apartheid et soutien à la lutte de libération en Afrique du Sud (A/39/L.28 et Add.1)	31	13 décembre 1984	41
	B. Programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid (A/39/L.29 et Add.1)	31	13 décembre 1984	44
	C. Relations entre Israël et l'Afrique du Sud (A/39/L.30 et Add.1)	31	13 décembre 1984	44
	D. L'apartheid dans les sports (A/39/L.31 et Add.1, A/39/L.41)	31	13 décembre 1984	45
	E. Information et action du public contre l'apartheid (A/39/L.32 et Add.1)	31	13 décembre 1984	45
	F. Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud (A/39/L.33 et Add.1)	31	13 décembre 1984	46
	G. Action internationale concertée en vue de l'élimination de l'apartheid (A/39/L.36 et Add.1)	31	13 décembre 1984	46
39/73	Droit de la mer (A/39/L.35 et Add.1)	34	13 décembre 1984	47
39/74	Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (A/39/L.26)	35	13 décembre 1984	48
39/91	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/39/L.17 et Add.1)	18	14 décembre 1984	49
39/92	Diffusion d'informations sur la décolonisation (A/39/L.18 et Add.1)	18	14 décembre 1984	50
39/93	Programme d'activités à entreprendre pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/39/23, chap. II)	18	14 décembre 1984	51
39/146	La situation au Moyen-Orient			
	Résolution A (A/39/L.19 et Add.1)	36	14 décembre 1984	53
	Résolution B (A/39/L.20 et Add.1)	36	14 décembre 1984	54
	Résolution C (A/39/L.21 et Add.1)	36	14 décembre 1984	55
39/161	Célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies			
	Résolution A (A/39/49, chap. II)	40	17 décembre 1984	56
	Résolution B (A/39/L.45)	40	17 décembre 1984	56

39/1. Admission du Brunéi Darussalam à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 24 février 1984, recommandant l'admission du Brunéi Darussalam à l'Organisation des Nations Unies²,

Ayant examiné la demande d'admission du Brunéi Darussalam³,

Décide d'admettre le Brunéi Darussalam à l'Organisation des Nations Unies.

*3^e séance plénière
21 septembre 1984*

39/2. La situation en Afrique du Sud

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 38/11 du 15 novembre 1983 et la résolution 554 (1984) du Conseil de sécurité, en date du 17 août 1984, dans laquelle celui-ci a déclaré que la prétendue "nouvelle constitution" renforcerait encore l'apartheid,

Rappelant en particulier que, dans sa résolution 554 (1984), le Conseil de sécurité a rejeté la prétendue "nouvelle constitution" et l'a déclarée nulle et non avenue,

Rappelant également que, dans lesdites résolutions, il est fait observer que l'application de la prétendue "nouvelle

constitution" imposée par le régime raciste en Afrique du Sud ne ferait "qu'aggraver la situation déjà explosive existant en Afrique du Sud du fait de l'apartheid",

Rappelant en outre ses diverses résolutions, ainsi que celles du Conseil de sécurité, demandant aux autorités sud-africaines d'abandonner l'apartheid, de mettre fin à l'oppression et à la répression de la majorité noire et de rechercher une solution pacifique, juste et durable, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme⁴,

Consciente que la majorité du peuple opprimé d'Afrique du Sud a catégoriquement rejeté la prétendue "nouvelle constitution" et que les manifestations, grèves et soulèvements de masse auxquels le peuple opprimé s'est récemment livré dans l'Afrique du Sud de l'apartheid résultent directement du fait que la prétendue "nouvelle constitution" y est imposée,

Se félicitant de la résistance unie du peuple opprimé d'Afrique du Sud à la prétendue "nouvelle constitution" qui lui est imposée et reconnaissant la légitimité de sa lutte pour l'élimination de l'apartheid et l'instauration d'une société fondée sur le principe du gouvernement par la majorité et sur l'égalité de participation de tous les habitants de l'Afrique du Sud, sans distinction de race, de couleur ou de croyance,

Alarmée par l'aggravation de la situation en Afrique du Sud, en particulier par le meurtre gratuit et la mutilation de manifestants sans défense et de travailleurs en grève

² Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Annexes, point 19 de l'ordre du jour, document A/39/363.

³ Ibid., document A/39/362, annexe. Pour le document présenté au Conseil de sécurité, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-

neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1984, document S/16353.

⁴ Résolution 217 A (III).